

CALENDRIER DE DÉPÔT DE PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE (PRP)

(Dispositif Démissionnaire)

De la commission de JUILLET à DECEMBRE 2022

* **Attention** : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre dossier.

Attention : tout dossier incomplet et/ou non conforme est mis en position irrecevable et la demande est annulée.

Il s'agit des dossiers :

- qui ne respectent pas les délais ci-après,
- incomplets (rubriques non complétées et/ou pièces manquantes),
- pour lesquels l'éligibilité n'est pas acquise,
- dont l'objectif n'est pas une reconversion professionnelle et / ou une reprise-crédation d'entreprise.

Délais de dépôt :

Exemple : si je souhaite que mon dossier soit présenté à la commission paritaire d'instruction d'octobre 2022, j'ai jusqu'au **18 Août 2022** inclus pour soumettre le dossier.

Date limite de dépôt du dossier complet :

<u>Date</u> <u>Limite</u>	19 MAI 2022	9 JUN 2022	21 JUIL. 2022	18 AOUT 2022	15 SEPT. 2022	13 OCT. 2022
Commission Paritaire d'Instruction :						
<u>Mois</u> :	JUILLET (1) 2022	JUILLET (2) 2022	SEPTEMBRE 2022	OCTOBRE 2022	NOVEMBRE 2022	DECEMBRE 2022

NB : Si le projet Démissionnaire comprend :

=> un parcours de formation : celui-ci ne peut avoir commencé avant la Commission Paritaire d'Instruction ;

=> une création/reprise d'entreprise : celle-ci ne peut être créée avant la Commission Paritaire d'Instruction ;